

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2745

4 novembre 2013

SOMMAIRE

A.G. Buildings S.A.	131717	Dok	131718
Alpilla S.A.	131721	Donerston Trading S.A.	131718
Alsina S.à r.l.	131715	Dundee International (Luxembourg) In-	
Alterio S.à r.l.	131720	vestments 15 S.à r.l.	131726
Alto Constructions, S.à r.l.	131716	Esch dépôt-vente S.A.	131719
Anirek Holding S.A., SPF	131726	Europa Mezzanine Finance S.à r.l.	131720
Aramis Properties S.à r.l.	131715	European Brand Participations S.A., SPF	
Auber S.A.	131716	131717
Banque de Commerce et de Placements		European Investment and Development	
S.A.	131724	Company TN S.A.	131718
Beethoven GP S.à r.l.	131724	Excellence Trading S.A.	131721
Beethoven Two S.à r.l.	131734	Flèches S.A.	131724
Benelux Property S.à r.l.	131717	French Toucan SA	131734
Blizzard Parts AG	131721	H&G Management S.à r.l.	131725
B.P.I.I. S.A.	131714	Inhold Investments Holding Corporation	
B.P.I.I. S.A.	131716	S.A., SPF	131720
Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.		Jones Lang LaSalle Finance Luxembourg	
.....	131722	S.N.C.	131727
CamPorT S.à r.l.	131724	Kubelek S.A.	131719
Canal House International Holding S.à r.l.,		Lendico Sweden	131760
SPF	131718	Madev Holding Corporation S.A., SPF ..	131723
CAPM Group S.A.	131718	MD Holding S.à r.l.	131738
Cavernet S.à r.l.	131725	MPT RHM Hillersbach	131747
CBC S.à r.l.	131759	Office Center Luxembourg S.à r.l.	131722
CG Group S.A.	131723	Oracle Luxembourg S.à r.l.	131727
Chronotron S.à r.l.	131721	Orlando Italy Special Situations SICAR	
Clematis Investments S.A., SPF	131722	(SCA)	131744
CLS Luxembourg S.à r.l.	131724	Preinvestment Holding S.A.	131732
Corefield S.à r.l.	131725	Sefi One S.A.	131714
Credit Suisse Fund Management S.A. ..	131725	Société Générale Capital Market Finance	
Dayco Luxembourg S.à r.l.	131741	131741
Dayco USA S.à r.l.	131726	Sofil S.à r.l.	131714
Deka Rue Cambon S.à r.l.	131719	Triton III No. 16 S.à r.l.	131756
Diffusion Benelux Parfumerie SA	131719	Verinus S.à r.l.	131715
Dipylon S.A., SPF	131719	White Door S.à r.l.	131759

Sofil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.674.746,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 173.465.

—
EXTRAIT

Suite au prêt de parts sociales intervenu en date du 17 juin 2013 entre:

- la société BEMOLL S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.867;

- la société J3C INVEST S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.871;

- et la société LES COMBETTES S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.863;

les 17.482 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- la société LES COMBETTES S.à r.l.: 12.340 parts sociales;

- la société J3C INVEST S.à r.l.: 2.571 parts

- la société BEMOLL S.à r.l.: 2.571 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013133744/22.

(130161864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Sefi One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.692.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 août 2013 et par le conseil d'administration

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. M. Franck BETH, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France), le 6 mai 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SEFI ONE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013133734/20.

(130162456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

B.P.I.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.660.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.P.I.I. S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013133908/12.

(130163082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Verinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.451.116,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.301.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 août 2013 :

1. que la démission de M. Christophe Ponticello en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
2. que la démission de M. Simon Henin en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
3. que la démission de IPES Director (Guernsey) Limited en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 30 août 2013;
4. que M. Mario COHN avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe A avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
5. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
6. que le siège social de la société est transféré du 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 30 août 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133805/22.

(130162279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Alsina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.090.388,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.287.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 août 2013:

1. que la démission de M. Christophe Ponticello en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
2. que la démission de M. Simon Henin en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
3. que la démission de IPES Director (Guernsey) Limited en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 30 août 2013;
4. que M. Mario COHN avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe A avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
5. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
6. que le siège social de la société est transféré du 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 30 août 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133865/22.

(130163291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Aramis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.116.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133898/10.

(130163206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Auber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 121.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133904/10.

(130163130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Alto Constructions, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 9, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 161.563.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 23 septembre 2013

Décisions

1^{ère} Résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant administratif Monsieur CANCELA FERREIRA José, employé, demeurant à L-9806 HOSINGEN 9, Haaptstrooss.

Est confirmé comme nouveau gérant administratif Monsieur COUTINHO NOVAIS José, employé, demeurant à L-9662 KAUNDORF 9, Am Enneschtduerf.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

2^{ème} Résolution

Il est porté à la connaissance des tiers le changement d'adresse suivant:

Monsieur DE ALMEIDA MAIA Fernando, architecte, demeure à L-9806 HOSINGEN 13-A.37 Haaptstrooss.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur CANCELA FERREIRA José / Monsieur COUTINHO NOVAIS José.

Référence de publication: 2013133887/20.

(130163617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

B.P.I.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.660.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2013

- Pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

* de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* de Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

* de Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Leurs mandats d'Administrateur viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 28 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

B.P.I.I S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013133909/24.

(130163633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

A.G. Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 39.590.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 18 septembre 2013

1. les démissions de Monsieur Pedro Hernando et Monsieur Ahcène BOULHAIS, en leur qualité d'administrateur, sont actées avec effet au 6 septembre 2013.
2. la démission de FIN-CONTROLE, en sa qualité de Commissaire, est actée avec effet au 6 septembre 2013.
3. Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen ainsi que la société ATALUX, société anonyme, ayant son siège social à L- 2449 Luxembourg, 41 boulevard Royal sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Monsieur Pedro Hernando et Monsieur Ahcène BOULHAIS. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.
4. la société à responsabilité limitée FISCOGES, ayant son siège social à L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen est nommée Commissaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014,
5. le mandat d'Administrateur de Madame Isabelle Schul, Administrateur de sociétés, domiciliée à B-6780 Messancy, 101, rue de la Promenade, est confirmé.
6. Le siège social de la société est transféré du 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 6 septembre 2013.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Certifié sincère et conforme

A.G. BUILDINGS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013133852/25.

(130162930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Benelux Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 100.768.

M. Charles Stuart Hornby a démissionné de ses fonctions en sa qualité de gérant de la Société en date du 31 juillet 2013.

Le nombre de gérants a été réduit de 5 à 4.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Marcel Stephany, gérant
- M. Christophe Fender, gérant
- M. Charles MacGregor, gérant
- M. Charles Douglas MacGregor, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013133838/20.

(130162833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

European Brand Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 76.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134078/9.

(130163264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Canal House International Holding S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013133969/15.

(130163318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

CAPM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013133971/10.

(130163718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Dok, Société Anonyme.

Siège social: L-8284 Kehlen, 36, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 93.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013134036/10.

(130163432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Donerston Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 149.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013134037/10.

(130163385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

European Investment and Development Company TN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 125.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134080/9.

(130163640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Diffusion Benelux Parfumerie SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 92.688.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DIFFUSION BENELUX PARFUMERIE SA
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Référence de publication: 2013134031/11.

(130162898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Dipylon S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 14.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134032/10.

(130163390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Deka Rue Cambon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 148.220.

Les comptes annuels au 31.05.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23.09.2013.

Gerd Kiefer / Katja Wilbert.

Référence de publication: 2013134020/10.

(130162990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Kubelek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.011.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KUBELEK S.A.
Giacchino GALIONE / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013134228/12.

(130163080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Esch dépôt-vente S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 12, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 85.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Esch dépôt-vente SA
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Référence de publication: 2013134056/11.

(130162929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Europa Mezzanine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 175.166.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société, réuni en son siège social le 20 septembre 2013, que:

- La société Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67895, a été nommé reviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013134057/18.

(130163585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Alterio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.275.881,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 147.827.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 août 2013:

1. que la démission de M. Christophe Ponticello en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
2. que la démission de M. Simon Henin en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
3. que la démission de IPES Director (Guernsey) Limited en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 30 août 2013;
4. que M. Mario COHN avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe A avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
5. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
6. que le siège social de la société est transféré du 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 30 août 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133866/22.

(130163366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013134195/14.

(130163494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Alpilla S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 35.685.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 03 juin 2013 à 10 heures

Résolutions

L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'Administrateurs en fonction de:

- Madame Marie Immacolata FLORANGE;
- Madame Galina ROKOSUIEVA;
- Monsieur Jérémy STEFFEN;

Les trois administrateurs ont leur adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Les mandats d'Administrateurs sont reconduits pour une période de 6 ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019 qui statuera sur les Comptes Annuels 2018.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire en fonction de la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO SARL, ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Le mandat du Commissaire est reconduit pour une période de 6 ans et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019 qui statuera sur les Comptes Annuels 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPILLA S.A.

Référence de publication: 2013133886/23.

(130163216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Blizzard Parts AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 30.652.

—
Les statuts coordonnés au 20 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013133936/12.

(130163531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Chronotron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.720.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel Haas.

Référence de publication: 2013133959/10.

(130163331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Excellence Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 74.795.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134083/9.

(130163642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 23.003,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.146.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société en date du 12 septembre 2013

- Les associés ont accepté la démission de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Par conséquent, les gérants de la Société au 12 septembre 2013 sont les suivants:

- Daphné Charbonnet;
- Christophe Gammal;
- Michaël Goosse;
- Davy Beaucé;
- Paul Gunner; et
- Charles Barter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013133944/25.

(130163691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Clematis Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.143.

—
Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011, welcher die Einreichung vom 17.09.2013 unter der Referenznummer L130158860 verbessert, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.13.

Für: CLEMATIS INVESTMENTS S.A., SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013133987/16.

(130163582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Office Center Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 159.055.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 2 septembre 2013

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée décide de nommer Madame Nathalie PRIEUR, conseiller économique, née le 08 avril 1967 à Trèves, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, en tant que gérant unique en remplacement de Monsieur Alex BENOY, démissionnaire.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013134345/13.

(130163467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Madev Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 16.532.

—
Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders and owners of founder parts held at the registered office of the company on 27 august 2013 at 03.00 p.m.

The Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts resolves to re-elect:

Mrs Kena SHOVAL

Mrs Dominique BOURGER

Mr Peter KURZ

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts which will decide on the accounts ended on March 31, 2014.

Furthermore, Mrs Kena SHOVAL is appointed Chairman of the Board.

EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Genève is appointed as Statutory Auditor for the financial year and will be in office until the General Meeting which will approve the accounts ended on March 31, 2014.

Certified copy

Signatures

Director / Director

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs du 27 août 2013 à 15.00 heures

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Madame Kena SHOVAL

Madame Dominique BOURGER

Monsieur Peter KURZ

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2013.

Madame Kena SHOVAL est nommée Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de:

la société EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Genève

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013133583/38.

(130162791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

CG Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.995.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil d'administration en date du 30 août 2013, le conseil d'administration a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013133982/16.

(130163518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

CamPorT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwepsange, rue du Port.

R.C.S. Luxembourg B 152.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133947/10.

(130163466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Banque de Commerce et de Placements S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 19.279.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 juillet 2013, la nomination de Monsieur Paul BAS-ZANGER, en tant qu'Administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

Franz BUCHER / Jean-François ROCHETTE

Président / Adm. Vice-Président

Référence de publication: 2013133929/12.

(130163210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Beethoven GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.868.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 septembre 2013 la décision suivante:
- Nomination de Jiri SLAVICEK, né le 5 avril 1972 à Volketswil, Suisse, avec adresse professionnelle au 10, Gartens-
trasse, CH-8002 Zurich, Suisse, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133921/13.

(130163598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anders Lindbergh.

Référence de publication: 2013133992/10.

(130163404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Flèches S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 132.845.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134108/9.

(130162984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Corefield S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.046.225,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.141.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 août 2013:

1. que la démission de M. Christophe Ponticello en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
2. que la démission de M. Simon Henin en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;
3. que la démission de IPES Director (Guernsey) Limited en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 30 août 2013;
4. que M. Mario COHN avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe A avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
5. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;
6. que le siège social de la société est transféré du 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 30 août 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133962/22.

(130162915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Cavernet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.775.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel Haas.

Référence de publication: 2013133953/10.

(130163332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Credit Suisse Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.925.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67280 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133964/10.

(130163434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

H&G Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 18.362,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.508.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013134153/12.

(130162971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Dundee International (Luxembourg) Investments 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundee International (Luxembourg) Investments 15 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013134026/11.

(130163420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Dayco USA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.610.

Il résulte des résolutions de Mark IV Industries, Inc, tenues en date du 19 août 2013, la décision suivante:

Du changement de nom de l'associé de Mark IV Industries, Inc en Dayco Incorporated, ayant son siège social aux Etats Unis d'Amérique, 501, John James Audubon Parkway, USA- NY 14228 Amherst, et inscrite auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 231733979

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dayco USA S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature
Gérant B

Référence de publication: 2013134017/17.

(130163134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Anirek Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 26.625.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 août 2013 à Luxembourg,

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des Administrateurs de:

Madame Rina MAYER
Monsieur Jonathan LEITERSDORF
Monsieur Peter KURZ

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2014.

Monsieur Peter KURZ est nommé Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Genève.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2014.

Signatures
Administrateur / Administrateur

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders held at the registered office of the company on 27 august 2013

The Annual General Meeting of shareholders resolved

- to re-elect:

Mrs Rina MAYER

Mr Jonathan LEITERSDORF

Mr Peter KURZ

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting which will approve on the accounts ended on March 31, 2014.

- to nominate:

Mr Peter KURZ as Chairman of the board.

- to re-elect EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Geneva, as Statutory Auditor for the next financial year until the Annual General Meeting which will approve the accounts ended on March 31, 2014.

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2013133892/38.

(130163560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Oracle Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 236.408.125,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 76.953.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont accepté, en date du 22 mars 2013, la démission de M. Vincent Backes, (ii) Mme Fabienne Van Booma et (iii) M. Xavier Verhaeghe, de leur poste de gérants de la Société avec effet au 1^{er} avril 2013.

Par résolution des associés de la Société prises en date du 22 mars 2013, il a été décidé de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 1^{er} avril 2013 et pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- M. Richard Hoag, né le 17 mai 1958 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle sise au 500 Oracle Parkway, Redwood City, CA 94065, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Jonathan Robbins, né le 15 janvier 1978 à Oxford, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle sise à Eastpoint Business Park, Eastwall Road, Dublin 3, Irlande.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Pierre Hénin, gérant;

- M. Richard Hoag, gérant; et

- M. Jonathan Robbins, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013133166/25.

(130161844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Jones Lang LaSalle Finance Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 273.287.756,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 89.647.

—
In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of August.

Before the undersigned, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the partners (the Meeting) of Jones Lang LaSalle Finance Luxembourg S.N.C., a unlimited company (société en nom collectif) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.647 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Tom Metzler, then notary residing in Luxembourg, dated October 24, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1715 of November 30, 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated April 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1119 of May 28, 2010.

THERE APPEARED:

Jones Lang LaSalle Luxembourg Star S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.309 and having a share capital amounting to seventy-four million three hundred twenty-seven thousand twenty-five euro (EUR 74,327,025) (Partner 1),

here represented by Solange Wolter, private employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and

Jones Lang LaSalle S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.697 and having a share capital amounting to eleven million one hundred seventy-five thousand six hundred fifty euro (EUR 11,175,650) (Partner 2, and together with Partner 1, the Partners)

here represented by Solange Wolter, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Partners hold all the sharequotas in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. increase of the corporate capital of the Company by an amount of one hundred ninety-three million five hundred forty-six thousand three hundred eighty-eight euro (EUR 193,546,388) in order to bring the corporate capital of the Company from its present amount of seventy-nine million seven hundred forty-one thousand three hundred sixty-eight euro (EUR 79,741,368), represented by two million eight hundred forty-seven thousand nine hundred six (2,847,906) sharequotas having a par value of twenty-eight euro (EUR 28) each, to two hundred seventy-three million two hundred eighty-seven thousand seven hundred fifty-six euro (EUR 273,287,756) by way of the creation and issuance of six million nine hundred twelve thousand three hundred seventy-one (6,912,371) new sharequotas of the Company, having a par value of twenty-eight euro (EUR 28) each;

3. subscription to and payment of the newly issued sharequotas as specified under item 2 above by contribution in kind;

4. subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above;

5. amendment to the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued sharequotas in the register of partners of the Company; and

6. miscellaneous.

III. The Partners have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire corporate capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Partners represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Partners resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred ninety-three million five hundred forty-six thousand three hundred eighty-eight euro (EUR 193,546,388) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-nine million seven hundred forty-one thousand three hundred sixty-eight euro (EUR 79,741,368), represented by two million eight hundred forty-seven thousand nine hundred six (2,847,906) sharequotas having a par value of twenty-eight euro (EUR 28) each, to two hundred seventy-three million two hundred eighty-seven thousand seven hundred fifty-six euro (EUR 273,287,756) by way of the creation and issuance of six million nine hundred twelve thousand three hundred seventy-one (6,912,371) new sharequotas of the Company, having a par value of twenty-eight euro (EUR 28) each.

Third resolution

The Partners resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the corporate capital increase as follows:

Subscription and payment

Thereupon, Partner 1, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to the newly issued sharequotas of the Company, in registered form, having a par value of twenty-eight euro (EUR 28) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of one hundred ninety-three million five hundred forty-six thousand four hundred fourteen euro (EUR 193,546,414) held by Partner 1 towards the Company (the Receivable).

The Receivable in the aggregate amount of one hundred ninety-three million five hundred forty-six thousand four hundred fourteen euro (EUR 193,546,414) shall be allocated as follows:

- (i) an amount of one hundred ninety-three million five hundred forty-six thousand three hundred eighty-eight euro (EUR 193,546,388) shall be allocated to the capital account of the Company; and
- (ii) the remaining amount of twenty-six euro (EUR 26) shall be allocated to the premium account of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced inter alia, by (i) an interim balance sheet of Partner 1 dated May 31, 2013 signed for approval by the management of the Partner 1 (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of Partner 1 and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

"

1. Partner 1 is the legal and beneficial owner of the Receivable;
2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
3. Partner 1 is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained;
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to one hundred ninety-three million five hundred forty-six thousand four hundred fourteen euro (EUR 193,546,414) as shown by the interim balance sheet of Partner 1 and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Partner 1 and upon the contribution of the Receivable by Partner 1 to the Company, the Company will become the full owner of Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code"

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Partners resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred seventy-three million two hundred eighty-seven thousand seven hundred fifty-six euro (EUR 273,287,756) represented by nine million seven hundred sixty thousand two hundred seventy-seven (9,760,277) sharequotas having a par value of twenty-eight euros (EUR 28) each."

Fifth resolution

The Partners resolve to amend the register of Partners of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the registration of the newly issued sharequotas in the register of Partners of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 7,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'août.

Par-devant le soussigné, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale des associés (l'Assemblée) de Jones Lang LaSalle Finance Luxembourg S.N.C., une société en nom collectif constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 41, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89.647 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 24 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1715 du 30 novembre 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 5 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1119 du 28 mai 2010.

ONT COMPARU:

Jones Lang LaSalle Luxembourg Star S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 41, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.309 et au capital de social s'élevant à soixante-quatorze millions trois cent vingt-sept mille vingt-cinq euros (EUR 74.327.025) (Associé 1),

ici représentée par Solange Wolter, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

et

Jones Lang LaSalle S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 41, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.697 et au capital de social s'élevant à onze millions cent soixante-quinze mille six cent cinquante euros (EUR 11.175.650) (Associé 2, et avec Associé 1, les Associés),

ici représentée par Solange Wolter, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés possèdent toutes les parts dans le capital de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-treize millions cinq cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-huit euros (EUR 193.546.388) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-dix-neuf millions sept cent quarante et un mille trois cent soixante-huit euros (EUR 79.741.368) représenté par deux millions huit cent quarante-sept mille neuf cent six (2.847.906) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-huit euros (EUR 28) chacune, à un montant de deux cent soixante-treize millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante-six euros (EUR 273.287.756) par la création et l'émission de six millions neuf cent douze mille trois cent soixante et onze (6.912.371) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-huit euros (EUR 28) chacune;

3. souscription et paiement des nouvelles parts sociales tel que défini au point 2 ci-dessus par un apport en nature;

4. modification subséquente de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les modifications adoptées au point 2 ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présent ou représenté à l'Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocations, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-treize millions cinq cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-huit euros (EUR 193.546.388) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-dix-neuf millions sept cent quarante et un mille trois cent soixante-huit euros (EUR 79.741.368) représenté par deux millions huit cent quarante-sept mille neuf cent six (2.847.906) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-huit euros (EUR 28) chacune, à un montant de deux cent soixante-treize millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante-six euros (EUR 273.287.756) par la création et l'émission de six millions neuf cent douze mille trois cent soixante et onze (6.912.371) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-huit euros (EUR 28) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et libération

Ces faits exposés, Associé 1, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux nouvelles parts sociales émises, sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-huit euros (EUR 28) chacune et accepte de les libérer entièrement par un apport en nature qui consiste en une créance d'un montant total de cent quatre-vingt-treize millions cinq cent quarante-six mille quatre cent quatorze euros (EUR 193.546.414) qu'Associé 1 a vis-à-vis de la Société (la Créance).

La Créance d'un montant total de cent quatre-vingt-treize millions cinq cent quarante-six mille quatre cent quatorze euros (EUR 193.546.414) sera affectée de la manière suivante:

(i) un montant de cent quatre-vingt-treize millions cinq cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-huit euros (EUR 193.546.388) sera affecté au compte de capital de la Société; et

(ii) le montant restant de vingt-six euros (EUR 26) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de la Créance est prouvée entre autre par (i) un bilan intérimaire d'Associé 1 daté du 31 mai 2013 signé pour approbation par la gérance d'Associé 1 (le Bilan) et (ii) un certificat émis par la gérance d'Associé 1 et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, indiquant que:

1. «Associé 1 est le propriétaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans déduction aucune;
3. Associé 1 est le seul ayant-droit à la Créance et possède le droit d'en disposer;
4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autre droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander que la Créance lui soit cédée;
6. conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou autres documents sociaux, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans les juridictions concernées, consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres requises pour l'exécution et la délivrance de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à cent quatre-vingt-treize millions cinq cent quarante-six mille quatre cent quatorze euros (EUR 193.546.414) comme il apparaît sur le bilan intérimaire d'Associé 1 annexé et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société; et
10. Toutes les formalités relatives à la cession de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par Associé 1 et dès l'apport de la Créance par Associé 1 à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance, qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Ce certificat et une copie du Bilan, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-treize millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante-six euros (EUR 273.287.756), représenté par neuf millions sept cent soixante mille deux cent soixante-dix-sept (9.760.277) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-huit euros (EUR 28) chacune.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à voix haute de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. Relation: LAC/2013/38482. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133508/261.

(130162136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Preinvestment Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 75.481.

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PREINVESTMENT HOLDING S.A.» ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 75481, constituée le 14 avril 2000 par devant Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°582 du 16 août 2000, modifiée la dernière fois le 4 septembre 2012 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°2449 du 2 octobre 2012 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Florence Schwartz, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Valeria Ercolini, juriste, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda

1. Présentation du projet commun de fusion daté du 26 juin 2013, prévoyant l'absorption de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Kangaroo Invest S.A. ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 148909 (ci-après «la Société Absorbée») par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Preinvestment Holding S.A. ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 75481 (ci-après «la Société Absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée par la Société Absorbante et ledit projet commun de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1824 du 30 juillet 2013 page 87522;

2. Renonciation aux rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion;

3. Renonciation au rapport écrit d'un expert indépendant;

4. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée);

5. Approbation de la fusion et réalisation de celle-ci par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante aux conditions prévues dans le projet commun de fusion;

6. Divers.

L'Assemblée Générale, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le conseil d'administration de la Société a présenté à l'Assemblée Générale le projet commun de fusion du 26 juin 2013, prévoyant l'absorption de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Kangaroo Invest S.A. ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 148909 (ci-après «la Société Absorbée») par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Preinvestment Holding S.A. ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 75481 (ci-après «la Société Absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée par la Société Absorbante et ledit projet commun de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 1824 du 30 juillet 2013 page 87522 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (ci-après «la Loi»).

Le conseil d'administration de la Société a également informé l'Assemblée Générale qu'aucune des sociétés fusionnantes n'a du personnel ni des travailleurs et qu'aucun créancier n'a à sa connaissance entrepris des démarches pour faire valoir les droits qui lui sont reconnus par la loi dans le cadre d'une fusion.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de renoncer aux rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de renoncer au rapport d'un expert indépendant.

L'article 26-1 de la Loi ne trouvant pas application à la présente fusion parce que le capital social de la Société Absorbante n'est pas augmenté du fait de la fusion, l'Assemblée Générale a pris acte qu'aucun rapport d'un expert indépendant n'est requis.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a pris acte que conformément à l'article 267 de la Loi la documentation juridique concernant la fusion a été mise à la disposition pour inspection par les actionnaires au siège social de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la fusion aux conditions prévues dans le projet commun de fusion.

La fusion est réalisée entre les sociétés fusionnantes à la date des décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause et elle n'a d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des procès-verbaux des assemblées générales qui ont décidé la fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

131734

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.000,- EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentaire atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante, ainsi que du projet commun de fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BONIFAZZI, SCHWARTZ, ERCOLINI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/09/2013. Relation: EAC/2013/11872. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133672/95.

(130162391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Beethoven Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.869.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 septembre 2013 la décision suivante:

- Nomination de Jiri SLAVICEK, né le 5 avril 1972 à Volketswil, Suisse, avec adresse professionnelle au 10, Gartens-
trasse, CH-8002 Zurich, Suisse, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133922/13.

(130163599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

French Toucan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 180.287.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le douze septembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU

1.- MEDIALO INVESTMENTS S.A. ayant son siège social au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen, ici représentée par Monsieur Willem Van Cauter en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, ayant son adresse professionnelle au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen,

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "FRENCH TOUCAN SA".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Strassen, Grand-duché de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, au Luxembourg ou à l'étranger:

- tous actes et toutes transactions se rapportant directement et indirectement à la commercialisation de tous produits de consommation, en ce y compris les liquides pour cigarettes électroniques, les produits cosmétiques.

La commercialisation s'effectuera principalement via internet ou des courriels, mais pourra être effectuée par les autres canaux traditionnels.

- toutes opérations et activités de service et de conseil en marketing, et en particulier de commerce sur internet.

La société peut réaliser son objet de toutes les manières et par toutes les voies qu'elle jugera opportunes.

Elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, directement ou indirectement liées à son objet social.

La société peut également s'associer, par toutes voies, à des entreprises ou sociétés ayant un objet similaire au sien, ou qui peut permettre de développer son objet, s'assurer l'approvisionnement de produits, ou faciliter la livraison ou la commercialisation de ceux-ci.

Elle peut également donner des garanties en faveur de tiers et assumer la fonction d'administrateur, de gérant ou de liquidateur d'autres sociétés.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) qui sera divisé en 2.500 (deux mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au Grand-duché de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de juin.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 310 actions comme suit:

1. MEDIALO INVESTMENTS SA	309 actions
2. Monsieur VAN CAUTER	<u>1 action</u>
TOTAL:	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille trois cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2019:
 - a) Monsieur Florent Daniel André TAMBURRINI, né le 23 novembre 1968 à Fontenay Sous Bois, demeurant au 254, Rue François Mauriac, Parc des Veyssieres, F-83700 Saint Raphael.
 - b) Monsieur Christophe François HOCQUET, né le 23 août 1970 à Stains, demeurant au 320, Laarheidestraat, B-1651 Beersel.
 - c) Monsieur Eric William Emmanuel ALLEMON, né le 17 janvier 1961 à Pantin, demeurant au 25, Allée de la Grotte, F-93160 Noisy Le Grand.
 - d) Madame Béatrice GOUTTENOIRE, née le 18 novembre 1974 à Saint-Etienne, demeurant au 3, Sentier du Four, F-77400 Thorigny sur Marne.
- 3.- Est appelé à la fonction d'administrateur délégué pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2019: Monsieur Christophe François HOCQUET, né le 23 août 1970 à Stains, demeurant au 320, Laarheidestraat, B-1651 Beersel.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: Van Cauter -Snauwaert & CO Sàrl, ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42184.

Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013133413/187.

(130162508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

MD Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 17, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 180.277.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1) Monsieur Matthieu DESSAILLY, né le 12 mai 1981 à Longjumeau (France), demeurant à F-91700 Ste. Geneviève des Bois, 56, Avenue de la Liberté;

2) Monsieur Jean-Claude DESSAILLY, né le 9 octobre 1947 à Nice (France), demeurant à F-91700 St. Geneviève des Bois, 17, rue des Anémones,

ici dûment représenté par Monsieur Matthieu DESSAILLY, prénommé, en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 11 septembre 2013.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet:

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter et en général acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur tout type de propriété intellectuelle, participer à la constitution, au développement, à la gestion, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

- l'acquisition, la mise en valeur, la location, et la vente de biens immobiliers destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier;

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale, dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale suivante: «MD HOLDING S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, représentés comme ci-avant, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

M. Matthieu DESSAILLY, quatre-vingt-quinze part sociales	95 parts
M. Jean-Claude DESSAILLY, cinq parts sociales	5 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900.-).

Résolutions des Associés

Les comparants qualifiés ci-avant, représentés comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Matthieu DESSAILLY, né le 12 mai 1981 à Longjumeau (France), demeurant à F-91700 Ste. Geneviève des Bois, 56, Avenue de la Liberté.
- 3.- La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9990 Weiswampach, 17, Duarrefstrooss.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dessailly, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11326. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. Recken.

Pour copie conforme.

Diekirch, le 21 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133587/164.

(130162368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Dayco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.430.488,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 67.918.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société MIV Luxembourg S.à r.l. tenues en date du 23 août 2013, la décision suivante:

Du changement de nom de l'associé de MIV Luxembourg S.à r.l. en Dayco Europe Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 99332 auprès du R.C.S. Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dayco Luxembourg S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013134016/17.

(130163754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

SGCMF, Société Générale Capital Market Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.290.

STATUTS

L'an deux mille treize, le six septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Société Générale Bank & Trust, société anonyme, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

Ici représentée par Monsieur David Leparmentier, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOCIETE GENERALE Capital MARKET FINANCE, en abrégé SGCMF.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Le conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission de ses actions. Les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration, notamment en vue du rachat de des actions par la société.

Les actions rachetées par la société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration dans les limites de l'article 49.2 de la Loi 1915.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil

d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 2^{ème} jeudi du mois de Mai à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 08 mai 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les 310 actions d'une valeur de 100 EUR chacune.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Jean-Patrick TRAN-PHAT, employé privé, né à Binh Hoa (Vietnam) le 02 décembre 1963, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
 - David LEPARMENTIER, employé privé, né le 14 janvier 1970, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
 - Anne-Lyse GILLES, employée privée née à Rocourt (Belgique) le 19 juillet 1975, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter
3. Est nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:
ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 771.
4. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019. Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5. Le siège social est fixé au 33 Boulevard Prince-Henri L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. LEPARMENTIER et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41612. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133743/145.

(130162628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand and thirteen, on the second of August.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mrs. Sarah LOBO, Master of Commerce, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire commandité) (the "Manager") of "Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)", a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions -partnership limited by shares), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 116814 (hereafter the "partnership" or the "Company"), by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner, taken at its meeting of July 26, 2013;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on May 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of June 19, 2006, and its articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 6, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1216 of May 23, 2013.

2. The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Company is set at ONE MILLION SEVENTY-TWO THOUSAND NINE HUNDRED FORTY-EIGHT EUROS AND FORTY-FOUR CENTS (EUR 1,072,948.44), divided into SEVEN HUNDRED SIXTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED SIXTY-NINE (764,669) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTYFOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up.

3. Pursuant to article 5.4 of the articles of association of the Company, the authorised share capital (including Subscribed Capital) is set at one million one hundred and eighteen thousand three hundred and thirty-two Euros and forty-four Cents (EUR 1,118,332.44), represented by nine hundred and one thousand eight hundred and eightyone (901,881) shares of a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 20, 2011 and expiring on June 20, 2016, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4. Through its resolutions dated July 26, 2013 the Manager has realized an increase of capital:

- by the amount of four hundred and nine Euros and twenty Cents (EUR 409.20) so as to raise the subscribed capital from its present amount of one million seventy-two thousand nine hundred forty-eight Euros and forty-four Cents (EUR 1,072,948.44) up to one million seventy-three thousand three hundred and fiftyseven Euros and sixty-four Cents (EUR 1,073,357.64), by the creation and issue of three hundred and thirty (330) new Class A Shares at an issue price of two thousand five hundred Euros (EUR 2,500) per share, making four hundred and nine Euros and twenty Cents (EUR 409.20)

for the capital and eight hundred twenty-four thousand five hundred and ninety Euros and eighty Cents (EUR 824,590.80) for the share premium; and

- by the amount of eight hundred forty-one Euros and ninety-six Cents (EUR 841.96) so as to raise the subscribed capital from the amount of one million seventythree thousand three hundred and fifty-seven Euros and sixty-four Cents (EUR 1,073,357.64) up to one million seventy-four thousand one hundred ninety-nine Euros and sixty Cents (EUR 1,074,199.60), by the creation and issue of six hundred seventy-nine (679) new Class A Shares at an issue price of two thousand five hundred and twenty-four Euros and nineteen Cents (EUR 2,524.19) per share, making eight hundred forty-one Euros and ninety-six Cents (EUR 841.96) for the capital and one million seven hundred and thirteen thousand and eighty-three Euros and five Cents (EUR 1,713,083.05) for the share premium

5. That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 5.4 of the articles of association, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new Class A shares the subscribers detailed on the list here annexed.

All the shares thus subscribed have been fully paid up by the subscribers by payment in cash, so that the total amount of two million five hundred thirty-eight thousand nine hundred twenty-five Euros and one Cent (EUR 2,538,925.01) has been at the free disposal of the Company as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments. The share premium of two million five hundred thirty-seven thousand six hundred seventy-three Euros and eighty-five Cents (EUR 2,537,673.85) is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

6. As a consequence of this increase of capital, article 5.3 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **5.3.** The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the SICAR is set at ONE MILLION SEVENTY-FOUR THOUSAND ONE HUNDRED NINETY-NINE EUROS AND SIXTY CENTS (EUR 1,074,199.60), divided into SEVEN HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED SEVENTY-EIGHT (765,678) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at three thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Sarah LOBO, Master of Commerce, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en qualité de mandataire du Gérant de l'actionnaire commandité (le "Gérant") de "Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)", une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116814 (ci-après la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décisions de l'actionnaire commandité, prises en sa réunion du 26 juillet 2013;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 19 juin 2006 et ses statuts

ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 6 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1216 du 23 mai 2013.

2. Le capital social souscrit (ci-après le "Capital Souscrit") de la Société est fixé à UN MILLION SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT EUROS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (EUR 1.072.948,44), divisé en SEPT CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF (764.669) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100.612) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées.

3. Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé (incluant le Capital Souscrit) est fixé à un million cent dix-huit mille trois cent trente-deux Euros et quarante-quatre Cents (EUR 1.118.332,44), composé de neuf cent un mille huit cent quatre-vingt-une (901.881) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, pendant une période ayant débuté le 20 juin 2011 et expirant le 20 juin 2016, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4. Par sa résolution du 26 juillet 2013, le Gérant a réalisé une augmentation de capital:

- à concurrence de quatre cent neuf Euros et vingt Cents (EUR 409,20) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel d'un million soixante-douze mille neuf cent quarante-huit Euros et quarante-quatre Cents (EUR 1.072.948,44) à un million soixante-treize mille trois cent cinquante-sept Euros et soixante-quatre Cents (EUR 1.073.357,64), par la création et l'émission de trois cent trente (330) actions nouvelles de Catégorie A à un prix d'émission de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) par action, faisant quatre cent neuf Euros et vingt Cents (EUR 409,20) pour le capital et huit cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros et quatre-vingts Cents (EUR 824.590,80) pour la prime d'émission; et

- à concurrence de huit cent quarante et un Euros et quatre-vingt-seize Cents (EUR 841,96) en vue de porter le capital social souscrit du montant d'un million soixante-treize mille trois cent cinquante-sept Euros et soixante-quatre Cents (EUR 1.073.357,64) à un million soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et soixante Cents (EUR 1.074.199,60), par la création et l'émission de six cent soixante-dix-neuf (679) actions nouvelles de Catégorie A à un prix d'émission de deux mille cinq cent vingt-quatre Euros et dix-neuf Cents (EUR 2.524,19) par action, faisant huit cent quarante et un Euros et quatre-vingt-seize Cents (EUR 841,96) pour le capital et un million sept cent treize et quatre-vingt-trois Euros et cinq Cents (EUR 1.713.083,05) pour la prime d'émission.

5. Que le Gérant, autorisé par les dispositions de l'article 5.4 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions de Catégorie A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que la somme totale de deux millions cinq cent trente-huit mille neuf cent vingt-cinq Euros et un Cent (EUR 2.538.925,01) a été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération. La prime d'émission du montant de deux millions cinq cent trente-sept mille six cent soixante-treize Euros et quatre-vingt-cinq Cents (EUR 2.537.673,85) est à allouer au compte prime d'émission librement distribuable de la Société.

6. En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **5.3.** Le capital social souscrit (ci-après "le Capital Souscrit") de la SICAR est fixé à UN MILLION SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS ET SOIXANTE CENTS (EUR 1.074.199,60), divisé en SEPT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (765.678) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100.612) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LOBO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. LAC/2013/36892. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133624/166.

(130162268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

MPT RHM Hillersbach, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.250.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of September.

Before us Maître Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MPT RHM Holdco, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pending registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by its managers Mr. Giuseppe Di Modica, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and Mr. Abdelhakim Chagaâr, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "MPT RHM Hillersbach" (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice.

Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more approved auditors (reviseur(s) d'entreprises agree(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An approved auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable

reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by MPT RHM Holdco, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at two (2).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - i. Mr. Giuseppe Di Modica, born in Enna (Italy), on 31 May 1974, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
 - ii. Mr. Abdelhakim Chagaâr, born in Mont-Saint-Martin (France), on 3 March 1979, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de septembre,

Par-devant nous, Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MPT RHM Holdco, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, dont les formalités d'immatriculation sont cours auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par ses gérants Monsieur Giuseppe Di Modica, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et Monsieur Abdelhakim Chagaâr, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MPT RHM Hillersbach» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptés selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par MPT RHM Holdco, susmentionné, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à two (2).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - i. M. Giuseppe Di Modica, né à Enna (Italie), le 31 mai 1974, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
 - ii. M. Abdelhakim Chagaâr, né à Mont-Saint-Martin (France), le 3 mars 1979, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Di Modica, A. Chagaâr, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 septembre 2013. REM/2013/1596. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132798/517.

(130161366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Triton III No. 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.939.

— EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts sociales entre parties en date du 27 août 2013, le capital social de la Société est dorénavant détenu comme suit:

- Triton Fund III L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1081 agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, détient:

* 111.528 parts sociales de la classe A

- * 111.528 parts sociales de la classe B
- * 111.528 parts sociales de la classe C
- * 111.528 parts sociales de la classe D
- * 111.528 parts sociales de la classe E
- * 111.528 parts sociales de la classe F
- * 111.528 parts sociales de la classe G
- * 111.528 parts sociales de la classe H
- * 111.528 parts sociales de la classe I
- * 111.528 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F G L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1083 agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, détient:

- * 356 parts sociales de la classe A
- * 356 parts sociales de la classe B
- * 356 parts sociales de la classe C
- * 356 parts sociales de la classe D
- * 356 parts sociales de la classe E
- * 356 parts sociales de la classe G
- * 356 parts sociales de la classe H
- * 356 parts sociales de la classe I
- * 356 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1084 agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, détient:

- * 233 parts sociales de la classe A
- * 233 parts sociales de la classe B
- * 233 parts sociales de la classe C
- * 233 parts sociales de la classe D
- * 233 parts sociales de la classe E
- * 233 parts sociales de la classe F
- * 233 parts sociales de la classe G
- * 233 parts sociales de la classe H
- * 233 parts sociales de la classe I
- * 233 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F No.3 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1085 agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, détient:

- * 655 parts sociales de la classe A
- * 655 parts sociales de la classe B
- * 655 parts sociales de la classe C
- * 655 parts sociales de la classe D
- * 655 parts sociales de la classe E
- * 655 parts sociales de la classe F
- * 655 parts sociales de la classe G
- * 655 parts sociales de la classe H
- * 655 parts sociales de la classe I

- Triton Fund III F&F No.4 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1116 agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, détient:

- * 964 parts sociales de la classe A
- * 964 parts sociales de la classe B

- * 964 parts sociales de la classe C
- * 964 parts sociales de la classe D
- * 964 parts sociales de la classe E
- * 964 parts sociales de la classe F
- * 964 parts sociales de la classe G
- * 964 parts sociales de la classe H
- * 964 parts sociales de la classe I
- * 964 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1213 agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, détient:

- * 9.167 parts sociales de la classe A
- * 9.167 parts sociales de la classe B
- * 9.167 parts sociales de la classe C
- * 9.167 parts sociales de la classe D
- * 9.167 parts sociales de la classe E
- * 9.167 parts sociales de la classe F
- * 9.167 parts sociales de la classe G
- * 9.167 parts sociales de la classe H
- * 9.167 parts sociales de la classe I
- * 9.167 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1079 agissant par son general partner TFF III Limited, ayant son siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, détient:

- * 58 parts sociales de la classe A
- * parts sociales de la classe B
- * 58 parts sociales de la classe C
- * 58 parts sociales de la classe D
- * 58 parts sociales de la classe E
- * 58 parts sociales de la classe F
- * 58 parts sociales de la classe G
- * 58 parts sociales de la classe H
- * 58 parts sociales de la classe I
- * 58 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III G L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1197 agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, détient:

- * 1.676 parts sociales de la classe A
- * 1.676 parts sociales de la classe B
- * 1.676 parts sociales de la classe C
- * 1.676 parts sociales de la classe D
- * 1.676 parts sociales de la classe E
- * 1.676 parts sociales de la classe F
- * 1.676 parts sociales de la classe G
- * 1.676 parts sociales de la classe H
- * 1.676 parts sociales de la classe I
- * 1.676 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III Executives L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1082 agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au Charter Place (première étage) 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, détient:

- * 363 parts sociales de la classe A

- * 363 parts sociales de la classe B
- * 363 parts sociales de la classe D
- * 363 parts sociales de la classe E
- * 363 parts sociales de la classe F
- * 363 parts sociales de la classe G
- * 363 parts sociales de la classe H
- * 363 parts sociales de la classe I
- * 363 parts sociales de la classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triton III No. 16 S.à r.l.

Référence de publication: 2013133775/136.

(130162286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**CBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. White Door S.à r.l.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 177.306.

In the year two thousand thirteen, on the fifth day of September.

Before us Me Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Centralis Group S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 160.392;

Here represented by Mrs Marie-Claire Haas, employee, residing professionally at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, by virtue of a power of attorney dated September 4, 2013.

Said power of attorney signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

That the appearing party is the sole member of WHITE DOOR S.à r.l., incorporated by a deed of Me Gérard Lecuit, notary with residence in Luxembourg, on May 7, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1639 on July 9, 2013. The articles of association have not been amended since the incorporation of the Company.

That the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the corporate name of the Company into "CBC S.à r.l.".

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of the corporate name. Said paragraph will from now on read as follows:

Art. 1^{er}. Form - Name. "There exists a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "CBC S.à r.l. " (hereinafter referred to as the "Company")."

Costs

The amount of the expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred and fifty euros (EUR 950.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société Centralis Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.392; ici représentée par Mme Marie-Claire Haas, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 septembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule et unique associée de la société WHITE DOOR S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2013, publié au Mémorial C numéro 1639 du 9 juillet 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 177.306. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la société.

Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société pour lui donner la dénomination de «CBC S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur qui suit:

Art. 1^{er}. Forme - Nom. «Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de CBCS.à r.l. (ci-après dénommée la "Société").»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: Haas, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40612. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133817/79.

(130162165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Lendico Sweden, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 180.215.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La dénomination de l'associé et gérant de la Société, CIS Internet Holding S.à r.l., est désormais la suivante:

- CIS Internet Holding (GP)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2013.

Lendico Sweden

Référence de publication: 2013134245/14.

(130163553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.